

MÉDECIN TRAITANT, VOUS ÊTES LE PROFESSIONNEL DE PREMIER RECOURS POUR LA PRISE EN CHARGE DES EFFETS INDÉSIRABLES.

- Assurez une prise en charge coordonnée de votre patient
- Alertez l'équipe hospitalière en cas d'effets indésirables ou de changements thérapeutiques liés à d'autres pathologies
- Informez votre patient et obtenez l'adhésion à son traitement
- Aidez votre patient dans la gestion des traitements
- Maintenez le suivi de votre patient durant son traitement
- Limitez la perte de repères de vos patients



Prendre part à l'expérimentation, c'est participer à l'amélioration de l'accompagnement de votre patient sous anticancéreux oraux : diminution de la gravité des effets indésirables, amélioration de l'adressage, amélioration de l'adhésion au traitement.

- Maintenez un lien de confiance avec votre patient
- Bénéficiez d'un lien privilégié avec l'équipe hospitalière et les professionnels du cercle de soins tout au long du parcours de votre patient
- Prenez en charge certains effets indésirables en coordination avec l'équipe hospitalière
- Participez à l'amélioration de la coordination ville-hôpital



QU'EST-CE QU'UNE EXPÉRIMENTATION ARTICLE 51 ?

Dispositif introduit en 2018 par la loi de financement de la sécurité sociale, permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé grâce à des modes de financement dérogatoires. L'expérimentation Art 51 Onco'Link - Thérapies Orales est l'une des plus grandes expérimentations en cours et rassemble 45 sites expérimentateurs à travers tout le territoire.

QUELLES SONT LES INNOVATIONS DE L'EXPÉRIMENTATION ONCO'LINK-THÉRAPIES ORALES ?

Une organisation innovante qui met en place un circuit pluriprofessionnel ville-hôpital, appuyé par des échanges réguliers entre l'équipe hospitalière et le patient, un entretien pharmaceutique à chaque dispensation d'anticancéreux oraux, et une coordination entre les professionnels de ville et de l'hôpital.

Un financement innovant construit par séquence qui valorise l'investissement de chacun des professionnels impliqués.

Coordonnées de l'équipe hospitalière

Service :

Téléphone :

Mail :

<http://therapiesorales-onco-link.fr/>



EXPÉRIMENTATION NATIONALE
VILLE-HÔPITAL
CANCÉROLOGIE



ANTICANCÉREUX ORAUX DÉLIVRÉS À L'HÔPITAL*

Votre patient est traité par anticancéreux oraux, dont au moins un est délivré à l'hôpital. Le suivi des effets indésirables et de l'observance sont des éléments clés de son traitement.

L'expérimentation Art 51 Onco'Link - Thérapies Orales vous propose de participer activement à l'accompagnement de votre patient par la mise en place d'un parcours coordonné entre la ville et l'hôpital.

* au moins un des médicaments du traitement.



LE PARCOURS ONCO'LINK – THÉRAPIES ORALES PERMET DE SÉCURISER LA PRISE EN CHARGE DE VOTRE PATIENT PAR UNE BONNE COORDINATION ET DES ÉCHANGES D'INFORMATION ENTRE L'HÔPITAL ET LA VILLE.

QUELLES SONT MES ACTIONS TOUT AU LONG DE L'EXPÉRIMENTATION ?

- Me coordonner avec l'équipe hospitalière pour informer et être informé des évolutions de prise en charge de mon patient
- Effectuer les consultations de mon patient pour les réponses de premiers recours aux prises en charge des effets indésirables et le suivi des pathologies autres que le cancer

PARCOURS DU PATIENT – LE PARCOURS ONCO'LINK POUR LE MÉDECIN TRAITANT

Pour les protocoles avec une molécule sous réserve hospitalière, le patient sera accompagné par l'équipe hospitalière de manière plus rapprochée tout au long de son parcours.

1

1 MOIS
FORFAIT MÉDECIN : 25€

INTRODUCTION DU TRAITEMENT

Vous êtes contacté par l'équipe hospitalière et informé du plan de traitement du patient. Vous continuez à suivre votre patient pour ses autres pathologies et vous prenez en charge certains effets indésirables en coordination avec l'équipe hospitalière. Vous échangez avec l'équipe hospitalière autant que nécessaire.

Initiation du traitement, mise en lien des professionnels de la ville et de l'hôpital

Objectif : mettre en place la thérapie orale
Rôle hôpital : accompagnement éducatif, établissement du lien avec le pharmacien d'officine et le médecin traitant, conciliation médicamenteuse, évaluation tripartite, suivi à distance du patient, dispensation du médicament
Rôle pharmacien d'officine : recueil des autres traitements en cours. Si le protocole de traitement contient un médicament délivré en ville, dispensation du médicament
Rôle médecin traitant : transmission des alertes éventuelles constatées lors des consultations usuelles (évolution des traitements, effets indésirables)

2

3 MOIS
FORFAIT MÉDECIN : 25€

SUIVI PROXIMAL

Vous poursuivez l'accompagnement de votre patient et échangez avec l'équipe hospitalière autant que nécessaire.

Suivi coordonné du patient et partage des informations de prise en charge

Objectif : sécuriser l'observance du patient et repérer précocement les effets indésirables
Rôle hôpital : au-delà des consultations régulières, échanges réguliers entre l'infirmier de coordination et le patient. Entretien pharmaceutique réalisé par le pharmacien hospitalier à chaque dispensation. Coordination avec les professionnels de ville
Rôle pharmacien d'officine : si le protocole de traitement contient un médicament délivré en ville, dispensation du médicament. Transmission des évolutions de traitement constatées
Rôle médecin traitant : transmission des alertes éventuelles constatées lors des consultations usuelles (évolution des traitements, effets indésirables)



3

6 MOIS
FORFAIT MÉDECIN : 50€

SUIVI DISTAL

Vous poursuivez l'accompagnement de votre patient et échangez avec l'équipe hospitalière autant que nécessaire.

Suivi allégé du patient par l'équipe hospitalière

Objectif : renforcer l'autonomie du patient
Rôle hôpital : au-delà des consultations régulières, échanges réguliers, mais plus espacés, entre l'infirmier de coordination et le patient. Entretien pharmaceutique réalisé par le pharmacien hospitalier à chaque dispensation
Rôle pharmacien d'officine : si le protocole de traitement contient un médicament délivré en ville, dispensation du médicament. Transmission des évolutions de traitement constatées
Rôle médecin traitant : transmission des alertes éventuelles constatées (évolution des traitements, effets indésirables)

VOTRE INVESTISSEMENT EST VALORISÉ PAR UNE RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE DÉCLENCHÉE EN FIN DE CHAQUE SÉQUENCE SOUS CONDITION DE RÉCEPTION DU BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS AVEC L'ÉQUIPE HOSPITALIÈRE.

CE FORFAIT VOUS EST VERSÉ PAR L'ASSURANCE MALADIE. *

* Un retour NOEMIE sera envoyé à chaque paiement.

LES AVANTAGES DE L'EXPÉRIMENTATION : GRÂCE À CETTE EXPÉRIMENTATION, VOUS BÉNÉFICIEREZ

- d'un accès facilité à l'équipe hospitalière
- d'une rémunération pour la coordination avec l'hôpital en sus des consultations

